

Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 06 septembre 2024, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 31 août 2024

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Ordre du jour

- 1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juillet 2024**
- 2 / Conseil Communautaire (Gilbert)**
- 3 / Travaux commissions**
 - 3.1 Maison des Aînés (Brigitte)
 - 3.2 Chalets (Brigitte)
 - 3.3 Point routes (Frédéric)
 - 3.4 Cinéma (Frédéric)
- 4 / Travaux**
 - 4.1 Réservoirs (Jean-Louis)
 - 4.2 Lotissement Sous le Rocheret (Jean-Louis)
 - 4.3 Travaux caniveaux Val Foncine et la Combe (Jean-Louis)
 - 4.4 Travaux 1000 Clubs (Jean-Louis)
- 5 / Mise aux normes gendarmerie**
- 6 / Réfection places principale et secondaire (arrière salle des fêtes)**
- 7 / Achat parcelle AK 165**
- 8 / Gestion refuge télési**
- 9 / Médiathèque**
- 10 / Droit de préemption F 591**
- 11 / Délibération à prendre**
 - 11.1 Droit de préemption F 586, F 588 et F 591
 - 11.2 Constitution d'une servitude
 - 11.3 Taxe d'habitation
 - 11.4 Attribution terrain AK 431 et AK 149
 - 11.5 Demande subvention Écho du Mont Noir
 - 11.6 Échange de parcelles Sous le Rocheret
 - 11.7 Tarifs forfaits nordiques
 - 11.8 Mise aux normes de sécurité gendarmerie
 - 11.9 Réfection place centrale
 - 11.10 Réfection place secondaire arrière salle des fêtes
 - 11.11 Achat bord de route Bas de Ville A 141 et A 145
 - 11.12 Tarifs parcelles lotissement Sous le Rocheret
 - 11.13 Demande Subvention AFM Téléthon

- 11.14 Tarifs forfaits Alpin
- 11.15 Achat partie b de la parcelle AK 165
- 11.16 Création poste rédacteur

12 / Questions diverses

- 12.1 Forum des associations
- 12.2 Salle Multisports
- 12.3 Emplacement camion pizza
- 12.4 Ronde du Jura
- 12.5 Demande de prêts
- 12.6 Dotations

Réunion du conseil municipal du 06 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Geneviève MOREAU, Maire ;

Mme Brigitte BOURGEOIS, M. Jean-Louis CHABOUD, adjoints ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, PEREZ Annick, MM. AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mmes NERI-METRA Adriane, POLLET-THIOLLIER Amandine, M. BLONDEAU Thomas, M. BLONDEAU Gérard, qui a donné pouvoir à M. VERMOT-DESROCHES Laurent

Secrétaire : Mme AUBIN Audrey

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juillet 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Conseil communautaire du 11 juillet 2024

La première phase du raccordement à la fibre pour la communauté de communes était prévue pour un montant de 2 852 910 €, le financement définitif s'élève à 2 370 894 €, il y a donc une réduction de 482 016 €. Ces investissements correspondent principalement à zone de Champagnole et à sa périphérie.

Clôture du service Land Art Park, le service n'est plus utilisé depuis 2020.

Suite à l'élection de monsieur Rémi HUGON en qualité de Président de la Communauté de Communes, il ne peut donc plus prétendre à la commission d'Appel d'Offres, il a été remplacé par monsieur Arnaud VUILLERMOZ.

La communauté de commune renonce au transfert de compétences de police de la publicité extérieure.

Une convention de mise en place et entretien de 32 panneaux sur deux autoroutes (A 36 et A 39) sur le département du Jura a été signée avec le département pour un total de 416 000€, l'un des panneaux est dédié à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, le coût de ce panneau est de 13 000€ HT, sont prix sera supporté par la communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire l'achat d'un bâtiment industriel pour la somme de 547 000€, situé sur la commune de Champagnole.

L'achat d'un terrain en zone artisanale est proposé sur le secteur d'Andelot-en-Montagne, pour un montant de 23 072€ et une surface de 5 768m².

Une convention avec l'association « Les Chemins Clunisiens » représente une subvention annuelle de 1 060€.

Le projet de vidéo-protection du centre aquatique intercommunal « les Tritons » s'élève à 21 381,60 € TTC.

La construction de la micro crèche sur la Commune de Monnet la Ville bénéficie d'une moins-value de 5 305,43 € HT, le projet passe donc de 480 412,51 € HT à 475 107,08 € HT.

Un bail professionnel a été passé pour la micro crèche de Monnet la Ville. Le loyer annuel s'élève à 600 € TTC.

La participation de la Communauté de Communes pour le financement d'un bâtiment modulaire pour l'École du Val de Chant s'élève à 66 356,04 €, pour un coût total de 132 712,08€.

3/ Travaux des commissions

3.1 Maison des Aînés : Suites aux portes ouvertes, deux nouveaux résidents attendus ne viendront finalement pas. Une autre personne a essayé de contacter plusieurs fois Âges et Vie, sans succès.

3.2 Chalets : Les locations de cet été se sont bien passées. Un tableau bilan sera établi. De plus en plus de demandes sont effectuées pour 3 ou 4 nuits, mais cela nécessite beaucoup de nettoyage, et une bonne disponibilité du personnel. Madame AUBIN Audrey demande si une augmentation des tarifs des petits chalets sera nécessaire avec les locations courtes. La proposition sera étudiée.

3.3 Point routes : Les travaux routiers ont été réalisés. Des devis en deux phases ont été demandés pour la réfection du Bayard, puisque toutes les parcelles ont été vendues. Pour la phase un, le traitement des courbes et purges s'élève à 34 351,25 € HT, et 15 395 € HT pour le revêtement. Pour la phase deux, le traitement des courbes et purges s'élève à 25 057,08 € HT et 17 650 € HT pour le revêtement. Le coût total du projet s'élève donc à 92 453,33 € HT sur deux ans. Un élargissement de la voie est prévu par endroits. Le projet sera étudié.

3.4 Cinéma : La demande d'une réunion pour la nouvelle association a été repoussée à septembre. Les clefs ont été restituées. Suite à la révision annuelle, plusieurs pannes ont été détectées :

- Onduleur : 285 € HT
- Serveur : 9 900 € HT
- Routeur : 490 € HT
- Webberry : 365 € HT
- Écran, clavier, souris : 200 € HT
- Forfait main d'œuvre : 570 € HT
- Forfait déplacement : 380 € HT

○ Total : 12 190 € HT

Concernant la motorisation de l'écran, la commune est en attente d'un retour de l'association « Central Cinéma » pour le rachat du matériel.

4/ Travaux

4.1 Réservoirs : JL CHABOUD informe qu'il reste le crépi du Bas de Ville à faire, les échelles et pour les réservoirs du Bas de Ville et des Ruines ainsi que les mains courantes pour le Rocheret et les Valles. 2PA sera contacté pour le nettoyage des réservoirs.

4.2 Lotissement Sous le Rocheret : JL CHABOUD informe que l'enrobé du lotissement est fait, il reste celui des tranchées.

4.3 Travaux caniveaux Val Foncine et rue de la Combe : JL CHABOUD informe qu'à Val Foncine et Rue de la Combe, l'eau s'accumule en cas d'orage et fini par gêner les usagers. Plusieurs solutions seront étudiées.

4.4 Travaux 1000 Clubs : JL CHABOUD informe qu'un problème de chaufferie au 1000 Clubs a rendu le bâtiment temporairement inutilisable. De la suie a recouvert l'intérieur du bâtiment suite à un tuyau d'évacuation des fumées débranché combiné au système d'air pulsé. Une entreprise a été missionnée pour nettoyer le bâtiment pour un coût total de 3 620 € HT, les plafonds seront changés pour une somme avoisinant les 1 000 € HT. La

chaudière doit être changée, son prix devrait-êre d'environ 5 000 €. En attendant la fin des travaux, le p riscolaire et la cantine ont  t  d plac s dans le b timent de l' cole  l mentaire.

La question des horaires des ATSEM est soulev e avec plus de 27 enfants jusqu'  17H. Une r union sera organis e prochainement.

5/ Mise aux normes de la Gendarmerie

Suite   la r union du 28 ao t pour l'appel d'offres et la mise aux normes de la Gendarmerie, des devis seront demand s pour SPS (coordinateur en mati re de s curit  et de protection de la sant ), et l' tude de sol. Les consultations se d rouleront fin septembre pour des travaux pr vus au printemps 2025. La Gendarmerie remboursera 36% des frais en un surco t annuel de loyer de 13 692   sur 5 ans. Le total des travaux s' l ve   217 728.00   TTC.

6/ R fection places principale et secondaire (arri re salle des f tes)

- o Place secondaire (arri re salle des f tes) : prix estim  70 000   HT pour 9 places de stationnement.
- o Place principale : prix estim  115 000   HT pour 16 places de stationnement, un arr t minute et une place handicap e.

La possibilit  d'une zone mixte pi tons/voitures sera  tudi e.

7/ Achat parcelle AK 165

Pour remettre en place la haie dans le nouveau lotissement du Bayard, il est propos  d'acheter un bande de 682 m² de la parcelle AK 165 pour un prix de 50€/m².

- Accord unanime du conseil pour l'achat d'une surface de 682m² de la parcelle AK 165 au prix de 50€/m².

8/ Gestion refuge t l ski

Pour la gestion du refuge du t l ski cet hiver, une seule proposition a  t  faite en une demande de prestation de services par l'entreprise « FD Communication » avec garantie d'un minimum d'heures assur es pour Madame VERNIN Nathalie. L'achat des mati res premi res serait   la charge de la commune, et les b n fices reviendraient   la commune. Si le manque de neige emp che l'ouverture du refuge, la personne s'engage   travailler sur d'autres sites de la commune.

Si n cessaire, la commune supporterait la surcharge de travail durant les vacances scolaires en prenant un emploi saisonnier. Le refuge pourrait  tre ouvert le soir par semaine.

De plus, il est pr cis  que la location du t l ski ne se fait pas   l'ann e.

- Accord unanime du conseil pour prendre l'entreprise « FD Communication » en prestataire de service pour le refuge du T l ski durant la saison hivernale. Un int ressement sur le r sultat sous forme de prime sera vers    l'entreprise.

9/ M diath que

La M diath que D partementale du Jura changeait les livres 4 fois par an, mais elle va passer   une par an, associ e   une navette qui permettrait le transport de 3 petites caisses de livres.

Une r organisation des horaires, en travail interne seulement, est demand e par Marie-Line, pour lui permettre de travailler le vendredi matin   la place du jeudi matin, ce qui faciliterait l'accueil du « Sillon Comtois ».

Une proposition sera faite pour que les jours de fermeture de l'Office du Tourisme, le personnel de la m diath que puisse distribuer des flyers aux touristes et pour que les jours de fermeture de la m diath que, le personnel de l'Office du Tourisme puisse pr ter des livres.

10/ Droit de pr emption F 591

Madame le Maire explique qu'un lot de trois parcelles (F 591, F 586 et F 588) est propos  en droit de pr emption   la commune. Un emplacement r serv  recouvre la totalit  d'une des parcelles (F 591), avec la mention « acquisition et entretien de voirie ». Une canalisation d'eau passe sur deux des parcelles (F 591 et F 586). Le droit

de préemption a été renvoyé avec une demande de préemption partielle du lot. D'après les articles L 211-1 à L 213-4 du code de l'urbanisme, un droit de préemption ne peut-être que total.

11/ Délibérations prises

11.1 Droit de préemption : comme expliqué au point 10/, un droit de préemption a été présenté pour les parcelles F 591, F, 586 et F 588.

- Refus unanime du conseil de préempter sur les parcelles, la constitution d'une servitude sera à réaliser.

11.2 Constitution d'une servitude : Pour permettre l'accès aux canalisations d'eaux présentes sur les parcelles F 591, F 586 et F 588, la constitution d'une servitude est nécessaire.

- Accord unanime du conseil pour la réalisation d'une servitude avec les nouveaux acquéreurs pour les parcelles F 591, F 586 et F 588. Cette servitude sera totale et permanente pour permettre l'accès aux canalisations d'eau potable.

11.3 Taxe d'habitation : Il est proposé au conseil de voter une augmentation de la taxe d'habitation sur la commune. Il est rappelé que 245 habitations présentes sur Foncine-le-Haut sont des résidences secondaires. La taxe d'habitation n'est demandée que pour les résidences secondaires.

CONTRE : 1, POUR : 8, ABSTENTION : 3.

- Accord du conseil pour l'augmentation de 10% de la taxe d'habitation applicable au 1^{er} janvier 2025.

11.4 Attribution de terrain AK 431 et AK 149 : deux propositions d'achat de terrain ont été faites à la commune pour les mêmes parcelles. Elles concernent les parcelles AK 431 (1000m²) et AK 149 (790 m²), et sont toutes deux situées en zone artisanales. Les entreprises sont la SAS CHABOUD et EMS.

Pour la SAS CHABOUD, le projet consisterait en un nouveau bâtiment pour le matériel de l'entreprise.

Pour l'entreprise EMS, les deux parcelles permettraient d'agrandir le bâtiment et le parking.

Lors d'une réunion, la Communauté de Communes penchait pour le projet de l'entreprise EMS.

- Messieurs Jean-Louis CHABOUD et Monsieur Ludovic AUBERT n'ont pas participé au vote.
- Accord unanime du conseil pour la vente des parcelles AK 431 et AK 149 à l'entreprise EMS pour un prix de 11 €/m².

11.5 Demande de subvention Écho du Mont Noir : lors de la location de la salle des fêtes pour la kermesse par l'Écho du Mont Noir, le lave-vaisselle et le chauffe-eau sont tombés en panne. Une demande de subvention est demandée pour compenser les dommages survenus au cours de la location.

- Accord unanime du conseil pour une subvention à l'Écho du Mont Noir à hauteur de 175 €.

11.6 Échange de parcelles « Sous le Rocheret » : suite à la délibération n°22096 du 30 septembre 2022 concernant l'échange sans soulte de la parcelle AK 504 de 302 m² appartenant à la commune contre la parcelle AK 507 de 285 m² appartenant à Madame JOBARD-BERTHET Jocelyne. Il est proposé de faire un acte administratif pour l'échange plutôt que de passer un acte notarié.

- Accord unanime du conseil pour un échange par acte administratif.

11.7 Tarifs forfaits nordiques : les tarifs des forfaits nordiques actuels sont présentés pour une révision.

- Accord unanime du conseil pour conserver les tarifs actuels.

11.8 Mise aux normes de sécurité de la Gendarmerie : Le projet de la mise aux normes de sécurité de la gendarmerie est estimé à 181 440.00 € HT.

- Accord unanime du conseil pour les travaux de mise aux normes de la gendarmerie.

11.9 Réfection place centrale : le projet est estimé à 115 000 € HT.

- Accord unanime du conseil pour effectuer les travaux.

11.10 Réfection place secondaire située à l'arrière de la salle des fêtes : le projet est estimé à 70 000 € HT.

- Accord unanime du conseil pour effectuer les travaux.

11.11 Achat bord de route Bas de Ville parcelles A 141 et A 145 : Suite à un souci lors d'une succession, les parcelles A 141 et A 145 n'ont pas été vendues à la commune. Il s'agit de bords de route au Bas de Ville qui avaient été bornés pour être vendus à la commune. Le prix de bords de route est de 1€/m².

- Madame BOURGEOIS Brigitte n'a pas participé au vote.
- Accord unanime du conseil pour l'achat des parcelles

11.12 Tarifs des parcelles du nouveau lotissement Sous le Rocheret : Madame le Maire propose les tarifs suivants pour les parcelles du lotissement Sous le Rocheret.

Numéro lot	Surface constructible	Prix TTC
1	638 m ²	109 000.00 €
2	614 m ²	119 000.00 €
3	632 m ²	134 000.00 €
4	605 m ²	94 000.00 €
5	601 m ²	89 000.00 €
6	716 m ²	89 000.00 €
7	658 m ²	84 000.00 €
8	720 m ²	89 000.00 €
9	838 m ²	99 000.00 €
10	926 m ²	119 000.00 €

- Accord unanime du conseil.

11.13 Demande subvention AFM Téléthon : Le Téléthon demande une subvention à la commune.

- Refus unanime du Conseil.

11.14 Tarifs forfait alpin : les tarifs du forfait alpin actuel sont présentés pour une révision.

- Accord unanime du conseil pour conserver les tarifs actuels.

11.15 Achat partie b parcelle AK 165 : Suite à la mise en place du nouveau lotissement Sous le Rocheret, une partie de la parcelle AK 165 est proposée à la vente par Monsieur PIANET Benoit à la commune. C'est la partie b de la parcelle, d'une surface de 682 m² qui est proposée à la vente au prix de 50 €/m².

- Accord unanime du conseil pour l'achat de la partie b de la parcelle AK 165 au prix proposé.

11.16 Création et suppression d'emploi Secrétaire de Mairie : Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial de l'une des secrétaires de mairie, il est proposé de supprimer son emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, et de créer un emploi de rédacteur territorial.

- Accord unanime du conseil.

12/ Questions diverses

12.1 Forum des Associations : L'APE et le club de pétanque devaient organiser le Forum des Associations cette année. Finalement, il n'a pas eu lieu. Le Forum ayant été organisé plusieurs fois par la commune, le conseil encourage les associations locales à organiser elles-mêmes le Forum des Associations, la commune continuera toutefois à mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes.

12.2 Salle multisports : le planning de réservation de la salle pour la nouvelle année sera à déterminer. La faïence des zones humides serait à refaire, de même que la vérification des radiateurs.

12.3 Camion pizza : Un camion pizza propose de s'installer sur la place du village les vendredis. Étant donné que le Bar Le National propose des pizzas les vendredis, samedis et dimanches, le conseil refuse l'installation d'un camion pizza sur la place.

12.4 Ronde du Jura : La Ronde du Jura organisera une course sur la commune le 04 janvier 2025.

12.5 Demandes de prêts : des demandes de prêts ont été faites. Elles seront présentées au conseil prochainement.

12.6 Dotations : Les subventions du PARC pour la prochaine année devraient s'élever à 20 229€. Elles correspondent aux différents sites classés sur la commune.

Heure fin de séance : 22H20

Prochain conseil le 25 octobre 2024